

LEDEVOIR



ACTUALITÉS

Faits d'hiver. Bilan d'une saison blanche qui s'achève.

A 8

CULTURE

L'inaccessible étoile d'Idan Raichel. La chronique d'Odile Tremblay. | B 8

CAHIER
2

ÉCONOMIE

Le président de SNC-Lavalin craint une fuite de cerveaux

III TRANSPORT

Téo, Uber et les autres

Les chauffeurs de taxi sont en colère contre le ministre François Bonnardel, qu'ils accusent de les acculer à la faillite avec son projet de loi visant à moderniser l'industrie

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Trahison, journée noire, assassinat... Les représentants de l'industrie du taxi ne manquaient pas de qualificatifs mercredi pour réagir au volumineux projet de loi du ministre des Transports, François Bonnardel, qui abolit leurs coûteux permis.

Cette nouvelle loi proposée, dont les 275 articles tiennent sur 73 pages, introduit un allègement réglementaire important pour encadrer les services de transport comme Uber, mais laisse au passage les chauffeurs de taxi à la merci de la main invisible du marché.

« On a vu un ministre nous dire "là, c'est fini, c'est la destruction massive de votre industrie", a dénoncé le porte-parole du porte-parole du Regroupement des intermédiaires de taxi de Québec, Abdallah Homsy. On veut dé-

truire cette industrie-là, on veut créer une anarchie, mais en mode 2.0. »

Les chauffeurs se disaient ouverts à une modernisation de leur industrie, mais ils accusent aujourd'hui le ministre Bonnardel d'avoir adopté le langage d'Uber, tout comme Québec solidaire, qui accuse le gouvernement Legault de dérouler « le tapis rouge pour la multinationale frauduleuse ». Les libéraux estiment que le projet de loi « vient signer l'arrêt de mort » des propriétaires de taxi.

Uber a, pour sa part, salué le projet de loi, qui permet de « pérenniser les services de covoiturage urbain à travers la province ». « Nous demeurerons déterminés à continuer à collaborer avec le ministère des Transports afin d'améliorer les [solutions] de mobilité durable qui permettent de diminuer l'utilisation de l'auto solo », a indiqué son porte-parole québécois, Jean-Christophe de la Rue, par courriel.

« L'époque de la gestion par projet-pilote à courte vue est terminée », a af-

firmé le ministre, critiquant au passage le gouvernement libéral précédent.

La nouvelle réglementation, selon lui, sera « plus souple, plus équitable et applicable à tous ».

Le projet de loi 17 est censé mettre fin « au régime à deux vitesses » qui s'était créé dans l'industrie du taxi avec l'arrivée de joueurs comme Uber, mais dans les faits, il maintient toujours deux catégories de transport par automobile.

Il y aura les courses à prix variable demandées au moyen d'une application mobile et celles à prix fixe sollicitées par téléphone ou en hélant une voiture.

Seuls les taxis, auxquels le projet de loi réserve une dénomination reconnue, seront autorisés à prendre des clients par téléphone ou dans la rue au tarif convenu par la Commission des transports du Québec. Le prix de départ est actuellement de 3,50 \$, auquel s'ajoute 1,75 \$ par kilomètre parcouru.

VOIR PAGE A 2 : TAXI



L'administration municipale de Montréal profitera de travaux de rénovation effectués dans la salle du conseil municipal pour retirer le crucifix qui orne un de ses murs. Le premier ministre François Legault songe aujourd'hui à imiter ce geste.

PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

La laïcité contre le crucifix ?

Si François Legault engage le débat sur la place de l'objet religieux à l'Assemblée nationale, c'est qu'il veut s'en servir pour faire accepter son projet de loi sur la laïcité

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Montréal vient de donner l'exemple en annonçant le retrait du crucifix de la salle du conseil municipal

Le premier ministre François Legault accepte de débattre du retrait du crucifix du Salon bleu. La question fera l'objet de « discussions », tout d'abord entre les députés caquistes, a-t-il annoncé mercredi, rompant avec la position traditionnelle de la Coalition avenir Québec.

Cette décision est prise alors que Montréal a annoncé, mercredi, qu'elle profitera des travaux à l'hôtel de ville pour retirer de façon définitive le crucifix qui orne un des murs de la salle du conseil municipal depuis des décennies.

M. Legault n'écarte pas la possibilité de monnayer la croix fabriquée par Romuald Dion afin d'assurer le plus large appui possible au projet de loi

VOIR PAGE A 4 : LAÏCITÉ

INDEX

Avis légaux. A4 et B2
Éditorial.....A6
Idées.....A7
Économie.....B1
Décès.....B2
Monde.....B5
Sports.....B6
Météo.....B6
Mots croisés.....B6
Sudoku.....B6
Culture.....B7
Grille TV.....B7

Qui a peur d'Hélène Barnard ?

Le marché du travail est peut-être moins ouvert aux travailleurs d'expérience qu'on le prétend

KARL RETTINO-PARAZELLI
LE DEVOIR

Dans le discours ambiant, les travailleurs qui approchent de la retraite sont présentés comme une ressource essentielle pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre actuelle. La réalité est cependant différente sur le terrain : plusieurs Québécois de 55 ans et plus aimeraient contribuer au marché du travail en mettant leurs compétences à profit, mais ils se heurtent à des portes closes lorsqu'ils se mettent à la recherche d'un emploi.

À 61 ans, Hélène Barnard ne compte pas arrêter de travailler de sitôt. Avec ses nombreuses années d'expérience dans le domaine des com-

munications et du marketing, elle estime qu'elle peut encore rendre de fiers services à une entreprise qui lui donnerait sa chance. Mais cette entreprise, elle ne l'a pas encore trouvée.

« Ce qu'on entend, ce qu'on lit, ce n'est pas la réalité. Les employeurs ne veulent plus de nous. C'est ce que je ressens », affirme cette femme aux yeux clairs et au regard vif.

Au cours de sa carrière, M^{me} Barnard a notamment travaillé chez Bombardier Produits récréatifs avant de faire le saut au Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bellechasse, près de Québec. Puis, en 2015, elle a fait les frais

VOIR PAGE A 4 : EMPLOI



Hélène Barnard a multiplié les démarches pour demeurer active sur le marché du travail, sans succès jusqu'à présent.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR



7 78313 05005 1